

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix huit le deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 25/06/2018

PRESENTS : MM ROUX Jean, FUSEAU Michaël, DUPIELLET Françoise, DUMONT Michel, GARD Daniel, COVIAUX Christian, Michèle ROUSSEAU, DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, COUPAUD Catherine, Michel SAURA, Pierre MAGNOL, Mauricette FAUCHE, Carine TRILLES, Severine HERR, Gilles BERGEON

ABSENTS EXCUSES Carine LETALLEC qui donne pouvoir à M. FUSEAU
Marc DUPERRIN qui donne pouvoir à M. DUMONT
J-L LANNES qui donne pouvoir à M. ROUX

SECRETAIRE : M GARD

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 4/06/2018. Mme SANCHEZ demande une rectification sur un nom. Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 5/06/2018 – Me PETIT – TELLIER Stéphanie – ZM 151p – 270 Route de Cezac – 541 m2 - 140 000 €
- 6/06/2018 – Me BAUDERE – PICHARDIE – B417,418 - 21 route de Cezac – 369 m2 – 173 000 €
- 12/06/2018 – Me SANTOS MAUVEZIN – COUPE Jeremy – ZH 340 – Route de St Vivien- 890 m2 - 152 000 €
- 15/06/2018 – Me VIOSSANGE – RIGAL Clément – ZN 505 – 203 Impasse des Communeaux – 1020 m2 – 235 000 €
- 20/06/2018 – Me DUPEYRON – MD IMMO – ZK 186- 11 Lot de Rabot – 700 m2 – 57000 €
- 27/06/2018 – Me DUPEYRON – RULLEAU - ZK 179 – Lot de Rabot – 720 m2 59500€

AGENCE POSTALE COMMUNALE:

Suite à la réunion avec des responsables de LA POSTE, le maire indique qu'une ouverture pourrait être envisagée dès le mois de novembre pour l'agence postale communale dans le bureau attenant au secrétariat.

Il informe le conseil des travaux nécessaires, MM DUMONT et GARD ont la charge de ce dossier et se rapprocheront de Philippe HOUSSIERE pour chiffrer les travaux.

RECHERCHE AGENT pour l'agence postale communale.

M Le Maire indique avoir reçu plus de 70 candidatures, des entretiens sont prévus le mercredi 11/07.

M le Maire pense que les travaux de la Mairie pourraient être lancés cette fin d'année.

M FUSEAU rappelle que le changement de catégorie de l'école maternelle occasionne des modifications, réfection prioritaire sur 2019.

M DUMONT indique que M. GARCES est venu avec QUALICONSULT faire le diagnostic de l'école maternelle. On attend le compte-rendu pour chiffrer l'ensemble des travaux à réaliser.

Pour les travaux mairie, la commune n'a pas encore reçu le projet final de M. LESBATS et le cahier des charges pour lancer l'appel d'offre de l'architecte. Le choix de celui-ci devrait se faire en fin d'année, puis suivront le dépôt du permis de construire et l'appel d'offres des entreprises avec un début de travaux fin d'année 2019 et la poursuite sur 2020.

MEDIATHEQUE

2018/91 -SOUS TRAITANT GREZIL – SARL M ENDUIT

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de sous-traitance de l'entreprise GREZIL pour SARL M. ENDUIT DE BORDEAUX avec un montant de 12 064.90 € HT pour les travaux de finitions enduit et pierre.

Après un large débat et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2018/92 -SOUS TRAITANT HOUSSIERE – ALBERT SARL

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de sous-traitance de l'entreprise HOUSSIERE pour ALBERT SARL relative à l'installation de chauffage réversible pour un montant HT de 18 183.85 €.

Après un large débat et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2018/92- 1 -AVENANT AKISTEEL MOINS VALUE

Le maire présente au Conseil Municipal les travaux modificatifs à la Médiathèque.

Il s'agit de « La suppression du support compresseurs climatisation » soit une moins value de - 4200 € HT ce qui porte le marché à 26 300 € HT. Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte cette moins value et autorise le Maire ou en cas d'absence M. DUMONT à signer l'avenant correspondant.

Il est à nouveau demandé que la plaque de l'entreprise BARBOTEAU soit enlevée.

MEDIATHEQUE DEMANDE SUBVENTION DRAC

Après l'exposé de M. LE MAIRE le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de solliciter la DRAC pour un accompagnement à l'aménagement et à l'animation de la MEDIATHEQUE, soit :

- 2018/93 –DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER
pour un montant HT de 32 013 €

- 2018/94 –DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATIQUE
HT 10 435. 92 €

- 2018/95 –DEMANDE DE SUBVENTION
POUR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE COLLECTION soit
SUR 2 ANS 11 600 €

- 2018/96 –DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION D'HORAIRESD
DEPENSES 86 217.42 €
+ MANIFESTATIONS 22 965.00 €
TOTAL sur 3 ans 109 182.42 €

2018/97 -DEMANDE SUBVENTION FEMREB

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide :

-de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour une subvention au titre du FEMREB de 35 % du TTC

Pour les travaux d'éclairage public :

DEVIS SDEEG

TTC 22 000 €

Soit $22\,000\text{ €} \times 35\% = 7\,700\text{ €}$

Le plan de financement sera le suivant

TRAVAUX 22 000 €

FEMREB 7 700 €

AUTOFINANCEMENT 14 300 €

Le conseil s'engage à autofinancer le solde et à prévoir la dépense au budget 2018 et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PLU –Modification

Le Maire donne lecture des 5 dernières demandes reçues pour modifier le zonage des parcelles non constructibles. En effet, plusieurs viticulteurs suite à la grêle des derniers mois souhaitent des parcelles constructibles. Le conseil ne peut donner une suite favorable à ces demandes de révision du PLU pour l'instant.

Le maire présente au conseil les difficultés rencontrées suite aux divisions parcellaires sur la commune. Les services du CAUE sont prêts à accompagner la commune pour modifier le règlement d'urbanisme afin de limiter les permis de construire car les infrastructures de la commune ne pourront pas suivre : classes, garderie, extension des réseaux...

Après délibération, et à l'unanimité des présents le conseil municipal sollicite le concours du CAUE pour le dossier d'appel d'offres en vue du choix du cabinet d'urbaniste.

Il faudra veiller que soient toujours autorisés, les extensions, les abris de jardin, les garages et les piscines.

Une exposition sur la GUERRE 14/18 aura lieu du 10/12 AU 16/12 à la MEDIATHEQUE.

LIVRES DU CUBZAGUAIS à commander. Le conseil attend les bons de commande.

2018/98 -DM

2018/99 -PERSONNEL COMMUNAL –

Vu la prise des congés annuels du personnel, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide de recruter un adjoint technique sous contrat à durée déterminée pour juillet et août.

La candidature de M BEAUCOURT Vladimir est retenue pour un poste d'adjoint technique IB 347 à dater du 3/07/2018.

Le conseil municipal charge le maire de prendre l'arrêté correspondant et de créer le poste.

CRÉATION D' EMPLOIS NON PERMANENTS

POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(Article 3 1° de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3¹⁰ et 34;

Considérant qu'en raison de l'accroissement du travail dans les espaces verts, *il y a lieu de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984;*

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent
- D'adjoint technique à l'indice brut 347 pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à dater du 3 juillet 2018
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 3/07/2018

La demande de la salle des fêtes par la COMMUNAUTE DE COMMUNES pour les 19 et 20/11 est acceptée.

DIVERS :

Suite à la convocation de Laure Glaesner, directrice de la maternelle à l'IDEN, le conseil municipal a souhaité apporter quelques explications par écrit à M. KESSAS.

Mme HERR souhaiterait que soit étudiée la mise en place de CLIM dans la salle des fêtes, car la chaleur est intolérable.

M SAURA renouvelle sa demande de panneau « Priorité à Gauche » au mini Rond Point route de la cave. Le Maire lui relate l'entretien qu'il a eu avec le Centre Routier : « Tout est en règle, d'autres panneaux ne sont pas nécessaires, le code routier s'applique » M COVIAUX indique qu'il a fait chiffrer ces panneaux si besoin.

Mme FAUCHE transmet les difficultés de nombreuses personnes pour l'évacuation des déchets verts, la commune peut-elle intervenir ? Le maire rappelle que nous avons donné la compétence au SMICVAL et que l'on ne peut se substituer à eux.

M COVIAUX a reçu le devis de réfection des peintures au sol, le radar pédagogique a été commandé pour BOURGEOU afin de limiter la vitesse des voitures et poids lourds.

Mme TRILLES indique que la kermesse des écoles s'est très bien passée.

MME ROUSSEAU rappelle la répétitions du FESTIVAL FLAM à l'église de PUGNAC le 14/08 à 18 h

M. FUSEAU transmet les remerciements du club de tennis pour l'aide de la commune. Les équipes ont clôturé la saison avec succès. Des dégradations ont été constatées : les dalles à l'arrière du mobil home ont été arrachées.

Le Maire signale le succès du pot de départ de Roger PAILLE.

Mme DUPIELLET signale que la dernière section de maternelle a été reçue au SELF de la cantine.

Par ailleurs, il a été demandé que le vasistas de la salle des fêtes soit occulté. C'est une évacuation pour la fumée donc on ne peut y mettre de rideaux. Il est signalé que la manivelle du vasistas ne fonctionne plus

Mme DUPIELLET et M. GARD contacteront un artiste peintre pour une exposition peinture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.